



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Spécial DFPE

23 échelons de catégorie C et B sous le SMIC !

Les agent.es de la Fonction Publique toujours plus maltraité.es par le gouvernement !

En raison de l'inflation, le gouvernement a été contraint par la loi d'augmenter le SMIC de 2,41% au 1^{er} juin 2026.

Le SMIC mensuel est porté à 1 867,02 € contre 1 823,03 €, soit une hausse de 43,99 € brut par mois.

Cela impacte directement des milliers d'agent.es de la Ville de Paris et des administrations annexes.

Depuis le 1^{er} juin, 10 échelons sur 11 en C1, 7 en C2, 3 en C3 et 3 échelons au premier grade en B sont en dessous du SMIC, voir grilles indiciaires C et B en pièce jointe !

C'est le résultat de l'absence de revalorisation du point d'indice que le gouvernement bloque pour tous.tes depuis juillet 2023 et a décidé de bloquer encore en 2026, et d'une quasi absence de revalorisation des débuts de carrière dans toutes les catégories.

Depuis 2010, les prix ont augmenté presque deux fois plus vite que les salaires des agent.es : + 27,8% d'inflation...et seulement + 14,6% d'augmentation du traitement indiciaire !

Pendant 14 ans au SMIC, la fin des déroulements de carrière !

La reconnaissance des qualifications, celle de l'ancienneté et de l'expérience sont progressivement annulées, les grilles se tassent. C'est la mise à mort progressive du déroulement de carrière, un des piliers du statut du fonctionnaire (un des moyens de garantir son autonomie par rapport au pouvoir politique, de défendre le caractère d'intérêt général de ses missions).

À titre d'exemple, en catégorie C, un.e agent.e recruté.e sans ancienneté resterait **14 ans au SMIC...même avec des ratios promus promouvables à 100%** lui permettant d'accéder au 2^e grade !

Cela signifie également qu'un.e agent.e au **3^e échelon du 1^e grade de la catégorie B...perçoit le même traitement** qu'un.e agent.e stagiaire au **1^{er} échelon du 1^{er} grade de catégorie C !**

Avec cette augmentation du SMIC le gouvernement doit verser une indemnité différentielle (prime) aux milliers d'agent.es dont le traitement indiciaire est passé sous le minimum légal. **Concrètement cela signifie que les agent.es des 23 échelons concernés seront tous.tes rémunéré.es au SMIC...et pas un centime de plus !**

Et toujours aucune revalorisation pour les autres...

La FSU revendique :

Des mesures immédiates d'urgence

- Au moins 15 points d'indice pour tous.tes
- Une première revalorisation d'urgence de 10% du point d'indice

La réindexation des salaires

- Augmentation automatique de la valeur du point d'indice au rythme de l'inflation

Un plan pluriannuel de revalorisation

- La revalorisation d'au moins 20% du point d'indice
- Au moins 80 points d'indice pour tous.tes
- La revalorisation des carrières et des grilles indiciaires des catégories C, B et A

Des mesures fortes pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

- A travail égal, salaire égal : revalorisation des métiers féminisés et résorption des inégalités de salaires et de carrière
- Fin des temps incomplets imposés

L'austérité ça suffit !

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !
SUPAP-FSU : 01 44 68 13 75 ou syndicat-supap-fsu@paris.fr